

# CONDITIONS ET TARIFS

Produits et services  
pour les particuliers

TARIFS AU 18 FEVRIER 2017



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# Sommaire

Vous trouverez ci-après le détail des conditions et tarifs de nos produits et services.

Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site Internet [www..antilles-guyane.bnpparibas](http://www..antilles-guyane.bnpparibas)

## P. 02 **EXTRAIT STANDARD DES TARIFS**

### P. 02 à 03 **OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE**

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Dates de valeur

### P. 04 **BANQUE À DISTANCE**

### P. 04 à 06 **VOS INSTRUMENTS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**

- Cartes
- Paiement mobile
- Virements
- Prélèvements SEPA/TIP
- Chèques
- Dates de valeur

### P. 06 à 08 **OFFRES GROUPÉES DE SERVICES**

- Esprit Libre
- Forfait de compte

### P. 09 **IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

### P. 09 à 10 **DÉCOUVERTS ET CRÉDITS**

- Facilités de caisse et découverts
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

### P. 11 à 13 **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS**

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Autres services
- Dates de valeur
- Produits et services n'étant plus commercialisés

### P. 13 **ASSURANCES ET PRÉVOYANCE**

- Prévoyance
- Assurances liées à des produits bancaires
- Produits et services n'étant plus commercialisés

### P. 13 **SUCCESSIONS**

### P. 14 **RÉSOLUDRE UN LITIGE**

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
• Abonnement à des services de banque à distance sur Internet (sur <a href="http://www.antilles-guyane.bnpparibas">www.antilles-guyane.bnpparibas</a> hors du coût du fournisseur d'accès Internet)	1,50 € par mois soit pour information 18 € par an
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alertes SMS : 15 SMS / mois)	3 € par mois soit pour information 36 € par an 0,30 € / supplémentaire
• Cotisation à une carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	44,50 € par an
• Cotisation à une carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	44,50 € par an
• Cotisation à une carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron)	30 € par an
• Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB d'une autre banque de la zone euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa Classic)	1 € à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois
• Frais d'émission d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro :	
- En agence	5,05 € par virement
- Par Internet	<b>Gratuit</b>
• Frais de prélèvement :	
- Mise en place d'une autorisation	<b>Gratuit</b>
- Par paiement de prélèvement	<b>Gratuit</b>
• Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des instruments de paiement (Protécompte)	32 € par an
• Frais de tenue de compte	10 € par trimestre

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### 🕒 Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	<b>Gratuit</b>
• Transfert de compte dans une autre agence BNP Paribas	<b>Gratuit</b>
• Clôture de compte	<b>Gratuit</b>
• Service d'aide à la mobilité bancaire :	
- FACILIDOM	<b>Gratuit</b>
- Liste des opérations automatiques et récurrentes	
• Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte, article L312.1 du Code Monétaire et Financier)	<b>Gratuit</b>
• Lettre de clôture juridique	45 €

L'évolution du tarif est à date anniversaire du contrat, pour les relevés Situation

## 🔍 Relevés de compte

• Relevé standard	
- Mensuel	<b>Gratuit</b>
• Relevé récapitulatif annuel de frais	<b>Gratuit</b>
• Relevé Situation (par trimestre)	
- Formule 1	9,20 €

## 🔍 Tenue de compte

• Frais de tenue de compte sur compte non équipé d'offre groupée de services "Esprit Libre"	10 € par trimestre
• Pour les clients âgés de moins de 26 ans	<b>Gratuit</b>
• Frais par compte inactif (cf. article L 312-19 du Code Monétaire et Financier)	30 € par an <sup>(1)</sup>
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	15 €

(1) à concurrence du solde disponible sur le compte

## 🔍 Services en agence

• Versement d'espèces	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces au guichet de votre agence sans émission de chèque (ou autre agence si service indisponible)	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces au guichet d'une autre agence (par opération)	4,80 €
• Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une autre agence (par opération)	20,50 €
• Remise de chèque	<b>Gratuit</b>
• Frais de recherche de documents (à l'unité)	
- Duplicata de relevé de compte	13 €
- Document de moins d'un an	13 €
- Document de plus d'un an	33 €
- Photocopie supplémentaire	1 €
• Fourniture d'attestation (à l'unité)	
- Attestation simple	20,50 €
- Attestation complexe (avec recherches approfondies, sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes)	41 €
• Frais de location de coffre-fort : variable selon volume (par an)	à partir de 116 €
• Opération de change manuel : achat/délivrance de billets (par opération)	Cours acheteur / vendeur + 6 €
• Achat de Chèques de voyage (par opération)	
- En euros	<b>Gratuit</b>
- En devises	Cours acheteur

## 🔍 Dates de valeur

Versement ou retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré <sup>(1)</sup> si dépôt avant 15 heures
Achat par BNP Paribas de chèques de voyage	Lendemain calendrier de l'opération

(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

# BANQUE À DISTANCE



## Internet<sup>(1)</sup>

- Abonnement à [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas) 1,50 € par mois



## Téléphone

- Centre de Relations Clients Guadeloupe 05 90 90 58 58 (appel non surtaxé) **Gratuit**
- Centre de Relations Clients Martinique 05 96 59 46 00 (appel non surtaxé) **Gratuit**
- Centre de Relations Clients Guyane 05 94 39 63 10 (appel non surtaxé) **Gratuit**
- Allo Solde 0 820 820 954<sup>(2)</sup> **Gratuit**

Accéder au serveur vocal (24/7) ou à un conseiller clientèle (Guadeloupe : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 7h30 à 13h, hors jours fériés. Martinique : du lundi au vendredi de 7h15 à 15h15. Guyane : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le mercredi de 7h30 à 13h)  
Pour toute réclamation ou contestation concernant la bonne exécution d'un contrat, le client peut contacter son conseiller, soit directement à l'agence, soit sur sa ligne directe (appel non surtaxé).



## Téléphone mobile

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (par mois) 3 €
  - Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS) 0,30 €
  - Au-delà du forfait, par SMS 0,30 €
- (1) Hors coût fournisseur d'accès/opérateur. (2) Service 0,11€/min + prix d'appel.

Votre numéro client et votre code secret vous donnent accès, à tout moment, aux services de banque à distance sur Internet, sur votre mobile et par téléphone. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

# VOS INSTRUMENTS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## Cartes

### Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

- Carte Visa Premier **-50% 2<sup>e</sup> carte )))** 134 €
- Carte Visa Classic **-50% 2<sup>e</sup> carte )))** 44,50 €
- Carte Visa Electron **-50% 2<sup>e</sup> carte** 30 €

### Gamme cartes de retrait (cotisation annuelle)

- Carte Visa Plus **-50% 2<sup>e</sup> carte** 26 €
- Carte Livret Jeune, Livret A **Gratuit**

### Retrait d'espèces par carte bancaire sur les réseaux BNP Paribas Global Network et Global Alliance

- **BNP Paribas Global Network** : réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du groupe BNP Paribas dans le monde. **Gratuit**
- **Global Alliance** : accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger. **Gratuit**

### Retrait d'espèces aux autres distributeurs automatiques de billets (par opération)

Dans la zone euro

Nombre de retraits mensuels <b>gratuits</b>	
Carte Visa Premier	Illimité
Carte Visa Classic	3
Carte Visa Electron	3

- Retrait, au-delà du nombre de retraits ci-dessus 1 €
- Hors zone euro 2,90 % + 3,20 €

Offre non cumulable avec un tarif promotionnel

**-50% 2<sup>e</sup> carte**

**50 % sur 2<sup>e</sup> carte** (réduction sur la cotisation la moins élevée des 2 cartes fonctionnant sur le même compte)



Carte équipée du paiement sans contact

Les paiements effectués en devises par carte sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa.

**Plus de 60 000 distributeurs automatiques de billets dans une cinquantaine de pays.**

Tous les pays de destination et les banques participantes sur [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas)

Seules les émissions de virements en euros et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark sont disponibles sur antilles-guyane.bnpparibas (dans la limite de 3 000 € par jour).

<b>• Retrait d'espèces dans une agence bancaire sans émission de chèque</b> (par opération)		
Dans la zone euro		5 €
Hors zone euro		2,90 % + 5 €
<b>• Paiement par carte bancaire</b> (par opération)		
Dans la zone euro		<b>Gratuit</b>
Hors zone euro		2,90 % + 0,80 €
<b>• Autres prestations</b> (par opération)		
Frais d'opposition (de blocage) de la carte par la banque		<b>Gratuit</b>
Réédition du code secret		9 €
Réfection de carte avant échéance		12,60 €
- Cartes Visa Premier		<b>Gratuit</b>
Frais de recherche de documents, demande de facturette ou justificatif de retrait		17 €
Envoi de carte à domicile (hors frais recommandés postaux)		7,50 €

## 🟢 Virements

**Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).**

	Agence	Internet
<b>• Virement compte à compte</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Frais d'émission et de réception par virement occasionnel en euros		
<b>• Virement SEPA</b> (par opération)		
Opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA		
<b>Émission d'un virement occasionnel</b>		
- Frais par virement (avec coordonnées correctes du bénéficiaire)	5,05 €	<b>Gratuit</b>
- Frais par virement incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	8,20 €	-
<b>Émission d'un virement permanent (en France et à Monaco)</b>		
- Frais de mise en place	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
- Frais par virement	1,50 €	<b>Gratuit</b>
Sur Internet, les virements tiers sont limités à 3 100 € par virement permanent		
<b>Réception d'un virement</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>• Virement non SEPA</b> (par opération) (frais partagé avec le bénéficiaire)	<b>Agence</b>	<b>Internet</b>
opération libellée en devises ou en euros hors SEPA		
<b>Frais d'émission par virement</b>	1 ‰	9,50 €
	mini 19 €	
	maxi 65 €	
+ Commission de change sur les devises <sup>(1)</sup>	1 ‰	14 €
	mini 14 €	
	maxi 65 €	
<b>Commissions additionnelles sur l'émission d'un virement</b>		
- Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire)	20 €	20 €
- Émission d'un chèque à l'international	27 €	-
- Information nécessaire absente ou incorrecte (BIC/IBAN)	17 €	-
- Frais swift	20 €	20 €
Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autre que les États-Unis, si le montant du virement est supérieur à 200 USD (frais de la banque correspondante aux États-Unis).		
<b>Réception d'un virement</b>		18 €
+ Commission de change sur les devises <sup>(1)</sup> , jusqu'à 75 000 €		1 ‰
au-delà de 75 000 €		0,25 ‰
minimum par opération		18 €

(1) Ces frais s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

## Prélèvements SEPA/Titre interbancaire de paiement (TIP)

- Mise en place et paiement **Gratuit**
- Autorisation et opposition sur prélèvement **Gratuit**

## Chèques

• Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (hors frais postaux, à l'unité)	3,50 €
• Frais de destruction de chéquier commandé par le client et non retiré dans un délai de 2 mois	3 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	20 €
• Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (par opération)	17 €
• <b>Demande de photocopie de chèque émis</b> (à l'unité)	
- De moins d'un an	12,90 €
- De plus d'un an	34 €
- Photocopie supplémentaire	1 €
• <b>Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger</b> (par opération)	
- Chèque ≤ 150 €	10 %
- Chèque > 150 €	1 ‰ mini 27 €
• <b>Remise de chèque payable à l'étranger</b> (hors frais du correspondant, par opération)	
Chèque ≤ 150 €	10 %
Chèque > 150 €	1 ‰ mini 17,50 €
- Chèque sans change	maxi 58 €
- Chèque avec change	maxi 107 €
+ Commission de change sur les devises, jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰
au-delà de 75 000 €	0,25 ‰
minimum par opération	17,50 €
Frais de port (par opération)	16,95 €

## Dates de valeur

Carte bancaire	En fonction du choix du débit de la carte
Émission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Émission d'un virement non SEPA	
- En euros ou devises de l'Espace Economique Européen	Date d'exécution de l'opération
- Autres devises	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
Réception d'un virement SEPA	Jour de l'opération
Réception d'un virement non SEPA	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque en France	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque à l'étranger	Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier
Remise de chèque en euros sur l'étranger	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
Remise de chèque en devises sur l'étranger	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### Esprit Libre

Esprit Libre est une offre composée de services essentiels à votre quotidien et de services optionnels. Esprit Libre vous permet de bénéficier de nombreux avantages tarifaires (non cumulables avec les offres promotionnelles ou dédiées) sur les produits détenus. La cotisation de l'offre groupée de services varie en fonction de la formule et des options choisies et est prélevée mensuellement le dernier jour de chaque mois.

**La zone SEPA** est composée des 28 pays de l'Union Européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et de Monaco.

## Les Essentiels

Carte Principale	Visa Electron	Visa Classic	Visa Premier
<b>▪ Esprit Libre Jeunes</b>			
Carte	2,25 €		
Facilité de caisse 250 €	Gratuit		
Frais de tenue de compte	Gratuit		
Protecompte	-		
Cascade	Gratuit		
BNP Net	Gratuit		
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>	<b>2,25 €</b>		
<b>▪ Esprit Libre Electron Initial</b>			
Carte	2,28 €		
Facilité de caisse 500 €	1,11 €		
Frais de tenue de compte	2 €		
Protecompte	2,68 €		
Cascade	1,93 €		
BNP Net	Gratuit		
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>	<b>10 €</b>		
<b>▪ Esprit Libre Classic Initial</b>			
Carte		3,45 €	
Facilité de caisse 800 €		2,03 €	
Frais de tenue de compte		2 €	
Protecompte		2,68 €	
Cascade		1,46 €	
BNP Net		Gratuit	
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>		<b>11,62 €</b>	
<b>▪ Esprit Libre Classic</b>			
Carte		3,45 €	
Facilité de caisse 1500 €		3,95 €	
Frais de tenue de compte		2 €	
Protecompte		2,68 €	
Cascade		1,92 €	
BNP Net		Gratuit	
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>		<b>14 €</b>	



Carte Principale	Visa Electron	Visa Classic	Visa Premier
------------------	---------------	--------------	--------------

▪ **Esprit Libre Premium**

Carte			10,05 €
Facilité de caisse 3000 €			3,99 €
Frais de tenue de compte			2 €
Protecompte			2,68 €
Cascade			1,23 €
BNP Net			Gratuit
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>			<b>19,95 €</b>

▪ **Esprit Libre Prestige**

Carte			10,05 €
Facilité de caisse 4000 €			3,99 €
Frais de tenue de compte			2 €
Protecompte			2,68 €
Cascade			1,23 €
BNP Net			Gratuit
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>			<b>19,95 €</b>

## Les Optionnels

Carte Principale	Visa Electron	Visa Classic	Visa Premier
2 <sup>e</sup> carte Visa Plus	1,09 €	-	-
2 <sup>e</sup> carte Visa Electron	1,25 €	1,25 €	-
2 <sup>e</sup> carte Visa Classic	-	1,86 €	1,86 €
2 <sup>e</sup> carte Visa Premier	-	-	5,59 €
Protecompte	0,80 €	-	-
Situation international	1,75 €	1,75 €	1,75 €

### 🕒 Forfait de compte

Convention de compte de dépôt destinée aux clients sans chéquier.

2.95 €

Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron; la consultation du solde et la possibilité d'effectuer certaines opérations de gestion du compte à distance; 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent à l'agence qui détient le compte; les paiements par prélèvements SEPA ou TIP; 2 chèques de banque par mois; des SMS d'alerte sur le solde du compte (4 maximum par mois); la commission d'intervention réduite de 50 %, plafonnée à 5 opérations par mois ; les frais de rejet de prélèvement réduits de 50 %, limités à 3 rejets par mois ; 1 changement d'adresse une fois par an.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...)

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois	8 €
Par opération, pour les détenteurs des offres Forfait de compte ou Services Bancaires de Base	4 € avec plafond de 20 € par mois

## Opérations particulières

• Frais par saisie attribution, frais par avis ou opposition à tiers détenteur	140 €
• Frais par opposition administrative (commission proportionnelle appliquée au montant dû au Trésor, si ≥ 50 €)	10 % maxi 160 €
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
- 1ère lettre	20 €
- 2ème lettre et 3ème lettre	26 €
- 4ème lettre	45 €
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	33,50 €

## Incidents de paiement

• <b>Sur chèque</b> (par opération)	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50 €	30 €
Chèque > 50 €	50 €
Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.	
Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	25 €
Demande de certificat de non-paiement	20,50 €
• <b>Sur carte</b> (par opération)	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	52 €
• <b>Sur prélèvement SEPA</b> (par opération)	
Frais de rejet pour défaut de provision (montant ≥ 5 €)	Montant du prélèvement limité à 20 €
• <b>Sur virement permanent</b> (par opération)	
Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision (montant ≥ 20 €)	20 €

Le solde de votre compte doit être créditeur, néanmoins, votre conseiller BNP Paribas reste à votre disposition pour étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie personnalisée.

Le coût total de votre crédit dépend de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

## Facilités de caisse et découverts

• <b>Facilité de caisse automatique</b> (non proposée dans les conventions Services Bancaires de Bases et Forfait de compte)	
La Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 100 € pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours aux conditions stipulées ci-dessous :	
Taux nominal annuel au 01/11/2015	15,90 %
Minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG)	5 €
Frais de dossier annuel	<b>Gratuit</b>

**Exemple :** si vous utilisez votre facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90 % stipulé ci-dessus, le TAEG ressort à 17,13 %. Si vous dépassez votre autorisation de 10 % pendant 10 jours, au taux de 18,40 % incorporant la majoration ci-dessous, le TAEG ressort à 17,31 %.

- **Facilité de caisse personnalisée**

Taux nominal annuel	Personnalisé
Frais de dossier annuel < 1 500 €	27 €
≥ 1 500 €	54,50 €

La facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat.

- **Découvert**

Taux nominal annuel	Personnalisé
Frais de dossier montant < 1 500 €	27 €
≥ 1 500 €	54,50 €

- **Facilité de caisse (automatique ou personnalisée) et découvert non autorisé ou en dépassement**

Majoration appliquée au taux débiteur de votre contrat (dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France)	+ 2,50 %
Mise en place d'un découvert amortissable < 3 000 €	40 €
≥ 3 000 €	75 €

## ► Crédits à la consommation

- **Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels**

Par an, sur le capital emprunté	de 0,15 % à 1,60 %
---------------------------------	--------------------

- **Prêts personnels**

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	1,50 % mini 70 € maxi 300 €
---	--------------------------------

- **Prêts étudiants**

Frais de dossier	<b>Gratuit</b>
------------------	----------------

- **Autres services** (par opération)

Rédédition du plan de remboursement	32,00 €
Réaménagement de dossier	36,50 €
Lettre de confirmation de solde	18,50 €
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	55 €

## ► Crédits immobiliers

**BNP Paribas vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Votre conseiller est à votre disposition pour une étude personnalisée de votre projet.**

- **BNP Paribas Atout emprunteur** par an sur le capital emprunté

(Prêts amortissables)	de 0,03 % à 1,11 %
-----------------------	--------------------

- **Commission d'ouverture** (proportionnelle au montant emprunté)

Prêts immobiliers	1,10 % mini 400 € maxi 1 500 €
Prêt Epargne Logement et Taux Zéro +	<b>Gratuit</b>

- **Réaménagement de prêt** (proportionnel au capital restant dû)

Prêts immobiliers	2 % mini 630 € maxi 2 100 €
-------------------	--------------------------------

- **Autres prestations**

Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû)	0,25 %
Rédédition d'un tableau d'amortissement	33 €
Radiation d'hypothèque	60 €
Demande de décompte	30 €
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	55 €

**Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)** est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Consultez votre conseiller.

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. Votre acquisition est subordonnée à l'obtention de votre crédit immobilier. Si vous avez versé des fonds au vendeur, celui-ci doit vous rembourser ces sommes en cas de non-obtention de votre crédit immobilier.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme ou de parts de SCPI, peuvent être étudiés avec votre conseiller, pour répondre au mieux à vos besoins.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles en agence ou sur [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas)

**Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine, la préparation de votre retraite, BNP Paribas vous propose un ensemble de solutions personnalisées.**

## 📍 Épargne bancaire

### • Comptes épargne et livrets, taux bruts en vigueur au 01/01/2017

Livret A	0,75 %
Livret de Développement Durable	0,75 %
Livret d'Épargne Populaire	1,25 %
Compte Épargne	0,10 %
Livret Jeune	2 %

### • Épargne logement, taux bruts en vigueur au 01/08/2016

Compte Épargne Logement	0,50 %
Plan Épargne Logement	1 %
Une prime d'État complète la rémunération du PEL ou du CEL en cas de réalisation d'un prêt épargne logement	
Transfert vers une autre banque	68 €
• <b>Cascade</b> (service d'épargne automatique), cotisation par an	9,50 €

## 📍 Placements financiers

### • OPC BNP Paribas : SICAV et FCP hors Banque Privée France et offre retraite

	Droits d'entrée maxi	Frais de gestion directs maxi TTC	Frais de gestion indirects maxi TTC
OPC - Actions	0,50 % à 2,40 % (dégressif)	0,30 % à 2 %	0 % à 1,50 %
OPC - Obligations et autres titres de créances	0,25 % à 2 % (dégressif)	0,96 % à 1,20 %	0 %
OPC - Monétaires	0 %	0,50 %	0 %
OPC - Profilés	1 % à 2 % (dégressif)	1,20 % à 1,60 %	0,80 % à 1 %
OPC - Diversifiés	0,50 % à 2 % (dégressif)	1,20 % à 1,60 %	0 % à 1,60 %

BNP Paribas vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

Sur demande de votre part, vous pouvez recevoir des précisions sur ces rémunérations.

Commission complémentaire sur souscription d'OPC confrère, par ordre 25 €

### • Assurance vie

Les frais d'entrée et sur versements sont dégressifs en fonction du montant et du contrat (maximum 4,75 %). Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre conseiller.

### • Offres Bourse

BNP Paribas vous donne la possibilité de choisir pour chacun de vos comptes, un tarif adapté à votre profil d'investisseur.

## L'offre Bourse pour les clients peu actifs en Bourse

<b>Valeurs cotées en Bourse</b>	
<b>NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles</b>	
Frais fixes	4,15 €
+ Commission proportionnelle	
jusqu'à 8 000 €	1,36 %
de plus de 8 000 € à 50 000 €	1,10 %
de plus de 50 000 € à 150 000 €	0,90 %
de plus de 150 000 € à 300 000 €	0,68 %
plus de 300 000 €	0,45 %

### • Droits de garde

Les **droits de garde** sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre.

Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle autres valeurs	
jusqu'à 50 000 €	0,28 %
de plus de 50 000 € à 100 000 €	0,23 %
de plus de 100 000 € à 150 000 €	0,17 %
plus de 150 000 €	0,09 %
+ Droit fixe par ligne de portefeuille	
Au porteur	4,80 €
Nominative	12 €
Nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI	31,50 €
En dépôt à l'étranger	14,10 €
Minimum de facturation par compte	29,90 €

### • Frais de gestion annuels

- **Compte d'instruments financiers (CIF)** 7 €  
**Gratuit** si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC exécuté dans l'année civile
- **Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions PME-ETI** 17 €

### • Transfert de titres hors BNP Paribas (CIF et PEA ou PEA PME-ETI)

- Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France 6,10 €
- Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger 41 €
- Minimum de perception sur un PEA ou PEA PME-ETI 61 €

## 🕒 Autres services

### • Service Plus-Values

- Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n°2074 75 €

## 🕒 Dates de valeur

Ordre de bourse	Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés
Ordre sur OPC	Jour d'exécution de l'ordre

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

## 🕒 Prévoyance

- **BNP Paribas Protection Familiale**

Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge

nous consulter

## 🕒 Assurances liées à des produits bancaires

- **Assurance des instruments de paiement** (cotisation par an)

Protécompte

32 €

- **Protection Épargne** (cotisation par contrat et par mois)

Protection PEL, CEL, Livret de Développement Durable, Compte Épargne, LEP ou Livret A

3 €

Protection Placements (Multiplacements 2), Plan Épargne Actions ou Compte

d'Instruments Financiers

5 €

**BNP Paribas, en tant que courtier, propose les contrats d'assurances de plusieurs entreprises d'assurance et notamment de :**

Cardif Assurance Vie, AXA France Vie, Generali Patrimoine, Cardif Lux vie, La Mondiale Partenaire, Axa Life Europe Limited, Avanssur, Natio Assurance, Cardif-Assurances Risque Divers, l'ÉQUITÉ assurances, Allianz IARD, AXA Assistance France, Fragonard Assurances, Mondial Assistance France, Filassistance International, Europ Assistance France et Europ Assistance, AXA France, AXA Assistance France JURIDICA SA, Chubb Insurance Company of Europ SE, SPB, GFA Caraïbes.

# SUCCESSIONS

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à la date du décès :

- **Succession nationale**

Montant des avoirs jusqu'à 200 €

**Gratuit**

De 201 € à 3 000 €

90 €

Au-delà de 3 000 €

90 € + 0,50 % maxi 750 €

- **Succession internationale**

Frais de traitement d'un dossier

250 € + 0,50 %

maxi 3 500 €

Frais d'expertise

Selon frais engagés

Frais de gestion au delà d'un an (par an)

60 €

# RÉSOUTRE UN LITIGE

## **L'agence : votre premier interlocuteur**

Contactez tout d'abord votre conseiller ou le directeur de votre agence, pour lui faire part de vos interrogations ou de votre mécontentement au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

## **Le Responsable Relations Clients à votre écoute**

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez contacter par écrit le Responsable Relations Clients dont dépend votre agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas) (coût de fourniture d'accès à Internet).

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

## **En dernier recours : le Médiateur**

Lorsque les recours internes sont épuisés (en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à votre réclamation ou si aucune réponse à la réclamation ne vous a été apportée dans un délai de 2 mois), le Médiateur auprès de BNP Paribas peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers, et d'assurance commercialisés par la banque.

Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant les performances de produits liés aux évolutions des marchés.

Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement, en langue française

- en ligne, sur le site [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas) - Menu *votre banque* puis rubrique *contactez-nous* ou
- par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de BNP Paribas  
Clientèle des Particuliers  
ACI CIHRCCI  
75450 Paris Cedex 09

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre courrier. À l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite.

Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni invoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties.

Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément BNP Paribas à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

La Charte de la Médiation est consultable sur notre site Internet [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas) et peut être obtenue sur simple demande.

En cas de litige relatif à un placement financier, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : AMF La médiation, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur de la banque et de l'assurance ont été établis par le comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces documents sont consultables sur notre site Internet [www.antilles-guyane.bnpparibas](http://www.antilles-guyane.bnpparibas) ou en agence.

## Une information ? Un conseil ? BNP Paribas est à votre disposition :



**vosre conseiller**

### Centre de Relations Clients Guadeloupe

**05 90 90 58 58**

Service gratuit  
+ prix appel



### Centre de Relations Clients Martinique

**05 96 59 46 00**

Service gratuit  
+ prix appel

### Centre de Relations Clients Guyane

**05 94 39 63 16**

Service gratuit  
+ prix appel



**antilles-guyane.bnpparibas**

Ces tarifs sont en vigueur au 17 février 2017 et peuvent être modifiés à tout moment.

Lorsqu'ils sont soumis à la TVA, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 8,5% actuellement en vigueur. Le montant de TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.



# BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change